

## CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION ETUDIANT NON-RESIDENT Audiologie, Kinésithérapie, Logopédie

**Documents à fournir dans tous les cas (à scanner et à téléverser en 1 seul PDF) :**

- **Document d'identité** : carte d'identité recto et verso ou passeport
- **Décision du service des équivalences**  
**Ou** si la décision n'a pas encore été obtenue :
  - L'accusé de réception du dossier **par le Service des Equivalences** prouvant le dépôt du dossier au plus tard le 15 juillet 2026 ;
  - La preuve de paiement ;
  - Le titre d'accès à l'enseignement supérieur fourni au Service des Equivalences (ou relevé de notes)
- **Formulaire de demande d'inscription** au grade de bachelier dans la section postulée

➤ **Si vous avez terminé vos études secondaires il y a un an ou plus, vous devez aussi fournir les documents justifiant votre occupation au cours des années qui précèdent l'inscription dans la HEPL (5 ans minimum) :**

➤ **En cas de poursuite d'études** (pour chaque année) :

- un certificat de scolarité reprenant les dates de début et de fin de fréquentation rédigé sur papier à en-tête de l'Etablissement avec la signature de la Direction et daté de la fin de l'année ou du moins après la période concernée.
- un relevé de notes officiel (en-tête et signature) reprenant le nombre de crédit validé et le nombre de crédit total et le résultat obtenu à l'issue de l'année concernée.
- uniquement si les études ont été suivies en Communauté française (de Belgique) : une preuve d'apurement de dette à l'égard de l'établissement d'enseignement supérieur.

➤ **En cas d'activité professionnelle** :

- à temps plein : un contrat de travail accompagné des fiches de paie ou une attestation de l'employeur reprenant le volume hebdomadaire des prestations ainsi que la date de début et de fin de l'activité.
- à temps partiel : un contrat de travail accompagné des fiches de paie ou une attestation de l'employeur reprenant le volume hebdomadaire des prestations ainsi que la date de début et de fin de l'activité **et** une Déclaration sur l'honneur\*
- Pour les travailleurs indépendants : une Déclaration sur l'honneur\* et toutes preuves d'occupation : enregistrement, déclaration d'impôts, copie de l'avertissement-extrait de rôle, copie de factures clientèle, ...

- **En cas de période de demandeur d'emploi en Belgique** :
  - une attestation précisant toutes les périodes de chômage (FOREM)
  - une attestation stipulant que le demandeur n'a pas bénéficié de dérogation pour reprise d'études supérieures (FOREM)
- **En cas de période de demandeur d'emploi à l'étranger** : une attestation précisant toutes les périodes de chômage, émanant du service officiel reconnu en la matière
- **En cas de séjour à l'étranger** : une attestation de l'organisme par lequel l'étudiant s'est rendu à l'étranger ou copie du visa, du billet d'avion ou de tout autre document mentionnant des dates précises
- **En cas de congé parental** : l'acte de naissance de l'enfant ou attestation de la mutuelle
- **En cas de maladie longue durée** : attestation d'incapacité, attestation du spécialiste, attestation de prise en charge de la mutuelle (à voir au cas par cas)
- **Autres cas** : tout document justifiant l'occupation et une Déclaration sur l'honneur\*

\* Modèle disponible en ligne en attestant en bas de page ne pas avoir entrepris d'études supérieures en Belgique et à l'étranger durant la période concernée.